



A Marseille, le 12 mai 2026

Affaire suivie par Mr William ROUX / Mme Aurélie RIOU / Mme Veronique BAJOLLET

Téléphone : 04 91 14 05 80

Mel : william.roux@petanque.fr / formation@petanque.fr

OBJET : DIRECTIVES FORMATION FEDERALE FILIERE EDUCATEUR

Madame, Monsieur, Présidents(es) de comité régional et départemental

Pour l'année 2026, nous vous rappelons que les Comités Régionaux coordonnent les formations avec les Comités Départementaux sur leurs territoires. Chaque formation doit faire l'objet d'une demande d'habilitation auprès du Centre National de Formation de la FFPJP. Votre demande d'habilitation nous permettra d'inscrire votre formation sur le calendrier national des formations disponible en ligne sur le site internet fédéral.

Le Centre National de Formation (CNF) de la FFPJP vous accompagnera dans l'organisation et la mise en œuvre de vos formations. Pour rappel, le rôle du CNF est le suivant :

- ✦ Organiser la formation de formateur
- ✦ Habilitier les formations
- ✦ Construire et diffuser les contenus de formations et les sujets d'examens
- ✦ Communiquer sur les filières des formations fédérales et professionnelles au niveau national
- ✦ Etablir et communiquer le calendrier national des formations
- ✦ Informer des résultats les comités régionaux, départementaux et les candidats
- ✦ Délivrer les diplômes, cartes et écussons

Vous trouverez ci-dessous les directives de l'ensemble des filières de formation de la FFPJP.

Ce document est à l'usage des comités organisateurs et formateurs, il n'a pas vocation à être diffusé aux candidats en formation, merci de ne pas le diffuser. Les documents à destination des candidats en formation sont le plan de formation et le formulaire d'inscription (disponibles sur le site internet fédéral : <https://home.ffjpp.org/formation/notre-offre-de-formation>).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

William ROUX
Responsable de formation

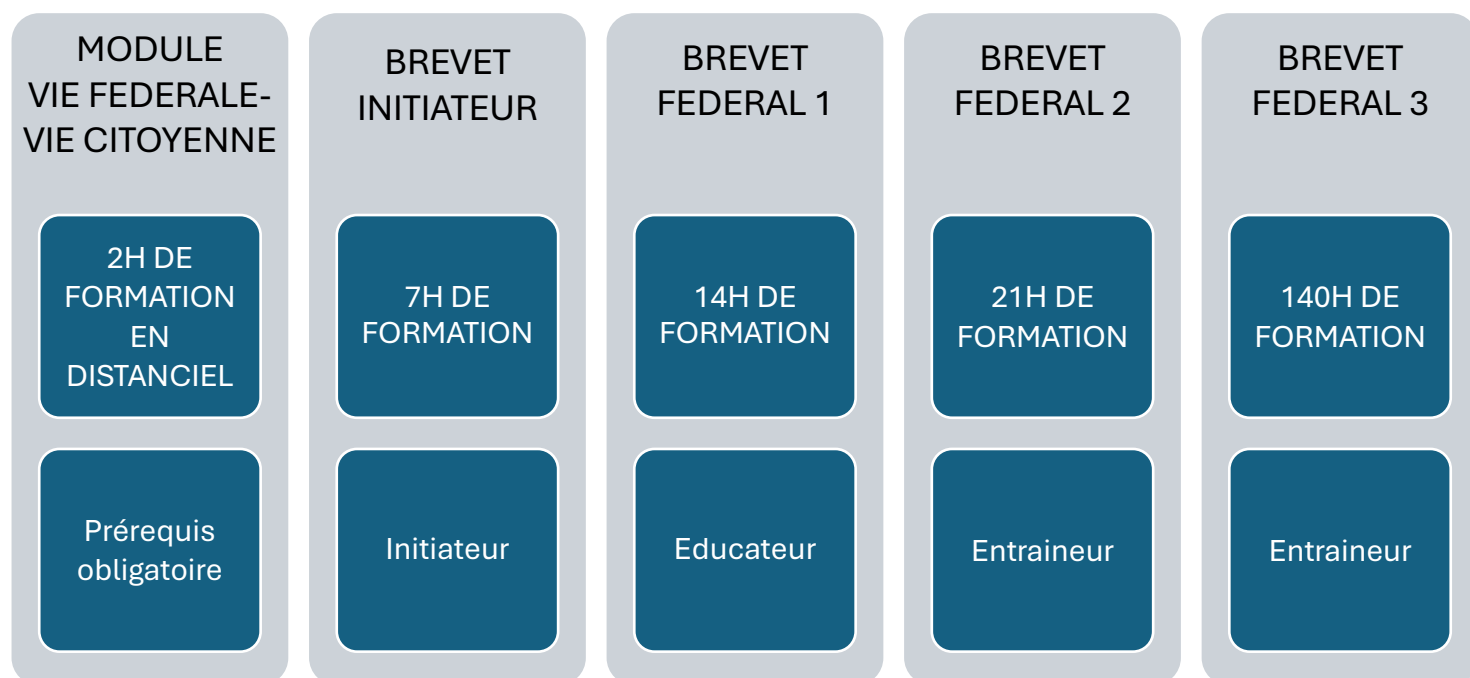


DIRECTIVES FORMATION FEDERALE EDUCATEUR 2026

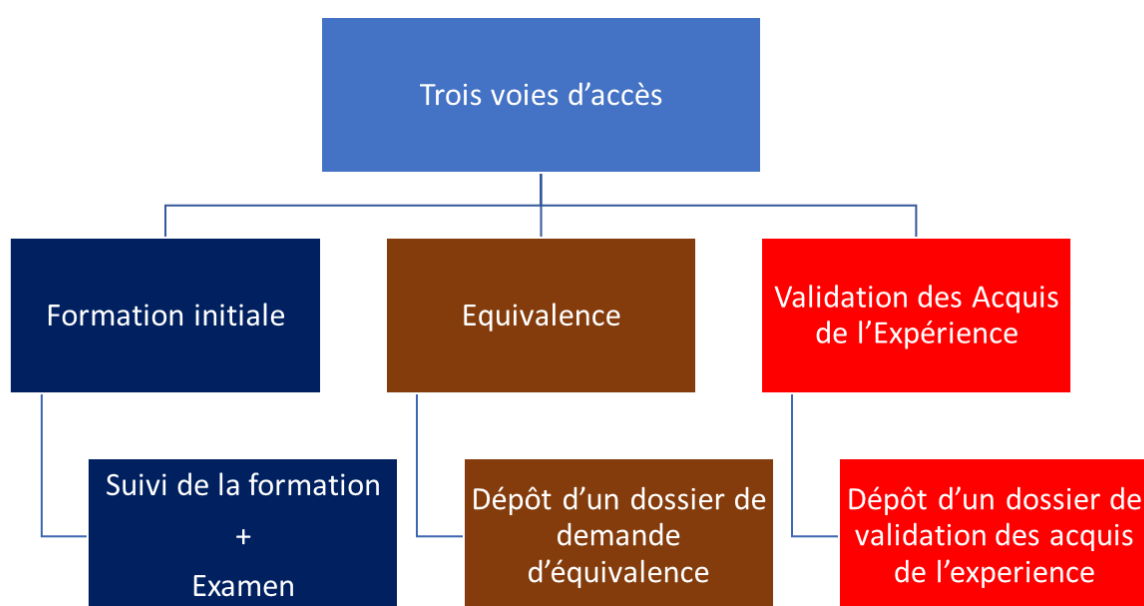
TABLE DES MATIERES :

- I. Architecture des formations fédérales**
- II. Modalités d'obtention d'un diplôme/agrément fédéral**
- III. Habilitation des formations**
- IV. Organisation des formations**
- V. Prescriptions fédérales en termes d'organisation de la formation**
- VI. Les prérogatives des diplômes**
- VII. Les prérequis à l'entrée en formation**
- VIII. Modalités d'inscription en formation**
- IX. Durée de validité et modalités de recyclage du brevet fédéral**
- X. Calendrier**
- XI. Directives**
 - a. Module vie fédérale-vie citoyenne**
 - b. Brevet Initiateur**
 - c. Brevet Fédéral 1**
 - d. Brevet Fédéral 2**
 - e. Brevet Fédéral 3**

I. ARCHITECTURE FORMATION FEDERALE EDUCATEUR



II. MODALITES D'OBTENTION D'UN DIPLOME FEDERAL



III. HABILITATION DES FORMATIONS

Chaque comité régional et départemental doit déposer **un dossier de demande d’habilitation** de formation en complétant le **formulaire en ligne** ci-joint

[Cliquez ici pour accéder au formulaire de demande d’habilitation des formations](#)

Avant le : 1^{er} juillet 2026
(Date butoir de dépôt des demandes d’habilitation)

Le document ci-dessous est à destination des coordonnateurs régionaux et départementaux, et des formateurs de la filière éducateur de formation fédérale. **C’est un outil de travail qui regroupe l’ensemble des informations relatives à l’organisation**, à la mise en place et à la gestion de la formation. Il se veut être un outil de liaison entre l’équipe technique Régionale/départementale en charge des formations et le Centre National de Formation (CNF).

Le CNF se réserve le droit de ne pas autoriser la mise en place d’une formation au regard des éléments qui lui seront fournis dans le dépôt du formulaire en ligne. Seront pris en compte : la qualification des formateurs, le nombre de stagiaires inscrits, le suivi du programme pédagogique de formation, le respect du cahier des charges et du calendrier unique de formation.

Il est obligatoire de déclarer votre formation auprès du CNF sur le formulaire en ligne afin

- ↳ D’inscrire votre formation sur le calendrier national des formations ;
- ↳ D’accéder à la Classroom de formation.

Une fois votre formation déclarée auprès du CNF, chaque coordonnateur et formateur recevra un accès individuel aux contenus de formation du CNF.

Ceci leur permettra d’accéder à l’ensemble des contenus de la formation dispensée.



IV. ORGANISATION DES FORMATIONS DEMARCHES

Vous trouverez ci-dessous les directives d'organisation qui régissent l'ensemble des formations d'éducateurs.

- ✓ DEMARCHE : se positionner comme structure formatrice en remplissant le formulaire sur le lien suivant :

[Cliquer ici pour accéder au formulaire de demande d'habilitation](#)

Attention :

- **Le dépôt de la demande d'habilitation doit se faire avant le 1^{er} juillet 2026**
- **Aucune demande ne sera validée sous une autre forme.**
- **La formation et l'examen doivent se dérouler sur la période de formation identifiée par le CNF (1^{er} novembre 2026 au 28 février 2027)**

ORGANISATION DES FORMATIONS ETAPES

Se référer au schéma ci-après

ETAPE 1 : DEMANDE D'HABILITATION

- Le coordonnateur local de formation dépose un dossier d'habilitation en ligne de formation auprès du Centre National de Formation (CNF)

ETAPE 2 : HABILITATION

- Le CNF valide le dossier, habilite la formation et ouvre les droits d'accès aux contenus de formation
- Le CNF ouvre des droits d'accès aux contenus en ligne pour les stagiaires

ETAPE 3 : INFORMATION

- Le coordonnateur local de formation communique sur la formation
- Le centre national de formation communique au niveau national

ETAPE 4 : INSCRIPTION

- les stagiaires s'inscrivent auprès de leur comité

ETAPE 5 : FORMATION

- vous réalisez la formation

ETAPE 6 : EXAMEN

- Les candidats passent l'examen
- le comité conserve les fiches d'évaluation signées par le stagiaire et informe le stagiaire du résultat

ETAPE 7 : TRANSFERT DES PREUVES, DU REGLEMENT FINANCIER ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Le coordonnateur envoie par courrier la fiche de présence signée par les stagiaires et formateur + le chèque correspondant à cette formation
- le coordonnateur transmet le tableau de résultat des examens au CNF

ETAPE 8 : ANNONCE DES RESULTATS

- Le comité informe individuellement les candidats des résultats et Le CNF communique les résultats officiels

ETAPE 9 : TRANSMISSION DES DIPLOMES

- Le CNF envoie les cartes d'éducateur, diplômes et écussons aux comités

ETAPE 10 : REMISE DES DIPLOMES

- Le comité remet les diplômes, cartes et écussons aux candidats reçus.



V. PRESCRIPTIONS FEDERALES EN TERMES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

Les comités régionaux sont responsables de la mise en œuvre du brevet initiateur et du brevet fédéral 1 avec la possibilité de travailler en collaboration avec les comités départementaux de leur territoire. La demande d'habilitation d'une formation initiateur organisé par un comité départemental doit être validée par le comité régional.

L'organisateur doit respecter

- Le cahier des charges des formations
- La démarche d'habilitation obligatoire
- Le volume horaire global de la formation
- Le contenu de formation délivré par le CNF
- Les modalités de mise en œuvre des certifications
- Le calendrier national de formation et d'examen
- La procédure de transfert des documents au CNF

Le non-respect des prescriptions par un comité rendra caduque sa formation et l'examen des candidats.

VI. PREROGATIVES DES DIPLOMES

Les prérogatives des diplômes sont inscrites dans le règlement administratif et sportif, se référer au R.A.S. pour les détails.

Initiateur : Initiateur : l'initiateur est une qualification obtenue par le suivi de la formation. Elle permet d'intervenir au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP). Ce diplôme est obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Il intervient dans l'animation, l'initiation et la découverte de l'activité pétanque au sein d'une école de pétanque ou d'un club.

Il conçoit des séances d'animation, d'initiation et de découverte à destination du public licencié au sein des clubs et écoles de pétanque.

L'initiateur est autorisé à encadrer sur les compétitions suivantes :

- Championnat et qualificatif départemental
- Championnat départemental des clubs
- Concours Départementaux, Régionaux et Nationaux Jeunes uniquement (hors finale du circuit national jeunes)

Brevet fédéral 1 : le BF1 qualifié d'éducateur intervient au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP).

- L'éducateur intervient dans l'animation, l'initiation, la découverte, l'enseignement, et l'entraînement de l'activité pétanque.
- L'éducateur intervient sur des séances initiation et de découverte à destination du public club, écoles de pétanque et également des publics hors cadre fédéral. Il mène des séances d'entraînements à destination des clubs et licenciés fédéraux.
- Il permet d'exercer le rôle de coordinateur d'une école de pétanque.
- L'éducateur peut encadrer en compétition jusqu'aux phases finales des compétitions nationales.

Brevet fédéral 2 : le BF2 qualifié d'entraîneur intervient au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP).

- L'entraîneur intervient dans l'animation, la découverte, l'enseignement, et l'entraînement de l'activité pétanque.
- Il permet d'exercer comme responsable d'une équipe technique départementale ou régionale
- Il permet d'intervenir en formation fédérale initiateur et brevet fédéral 1.
- L'entraîneur BF2 peut encadrer en compétition jusqu'aux phases finales des compétitions nationales

Brevet fédéral 3 : le BF3 qualifié d'entraîneur intervient au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP).

- L'entraîneur intervient dans l'animation, la découverte, l'enseignement, et l'entraînement de l'activité pétanque.
- Il permet d'intervenir en formation fédérale tronc commun, brevet fédéral 1 et brevet fédéral 2.
- L'entraîneur BF3 peut encadrer en compétition jusqu'aux phases finales des compétitions nationales

VII. PREREQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

- ↪ Être âgé de 18 ans au moment de la formation (16 ans pour le module vie fédérale-vie citoyenne et initiateur)
- ↪ Être licencié à la FFPJP
- ↪ Être titulaire du diplôme antérieur
- ↪ Avoir suivi le module vie fédérale-vie citoyenne ou le tronc commun

VIII. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait auprès de l'organisateur en fonction du diplôme visé.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION :

- ↪ Compléter le formulaire d'inscription stagiaire au format papier et fournir les pièces justificatives demandées (tout dossier incomplet entraînera une invalidation de la certification).
- ↪ Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre de l'organisateur
- ↪ Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ↪ Une photo d'identité récente.
- ↪ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>). Cette demande est gratuite.
- ↪ Photocopie du PSC (Premier secours citoyen) ou PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation), ou à minima présenter une attestation indiquant que le candidat suivra cette formation avant la date d'examen de la formation visée, avec précision des dates et cachet de l'organisme formateur. Si cette formation au PSC ne devient pas effective, le/la candidat(e) pourra être exclu de la formation en cours et se verra refuser sa certification.
- ↪ Photocopie du diplôme antérieur



I. DUREE DE VALIDITE ET MODALITES DE RECYCLAGE DU BREVET FEDERAL

La durée de validité d'un brevet fédéral est de **cinq ans**.

Pour repousser de cinq années supplémentaires cette validité il faudra participer à un recyclage de la formation correspondante à son diplôme sans passer les épreuves de certification.

Attention le recyclage doit être attesté au plus tard dans la cinquième saison après l'obtention du brevet fédéral concerné.

Un candidat non recyclé perdra les prérogatives de son diplôme, à savoir qu'il ne pourra pas accompagner une équipe ou un joueur sur les compétitions.

IX. CALENDRIER 2026-2027

La période de formation est la suivante :

1^{er} novembre 2026 au 28 février 2027

L'ensemble des formations peut être mené dans cette période, à savoir :

- **Initiateur**
- **Brevet fédéral 1**

Pour le suivi administratif vous devez respecter cette période définie nationalement.

X. DIRECTIVES

a) MODULE VIE FEDERALE-VIE CITOYENNE

La formation s'adresse à tous licenciés désireux de participer à la vie d'un club, d'une école de pétanque, d'un comité

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant et d'officiel au sein de la FFPJP. Elle est obligatoire pour accéder aux formations supérieures :

- Initiateur
- Arbitre départemental
- Gestionnaire de Table de Marque
- Président de Jury

Cette formation se fera sur un module en distanciel asynchrone. L'inscription se fera directement auprès du CNF à partir du site internet fédéral.

Les compétences attendues

- ↗ Connaître le contexte institutionnel et environnemental
- ↗ Connaître le contexte fédéral et associatif de la pétanque et du jeu provençal en France et dans le monde
- ↗ Connaître les obligations en matière d'honorabilité, de lutte contre les violences, lutte contre le séparatisme et le communautarisme
- ↗ Connaître le cursus de formation fédérale
- ↗ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play
- ↗ Agir, intervenir en toute sécurité
- ↗ Cette formation se fera sur un module en distanciel asynchrone. L'inscription se fera directement auprès du CNF à partir du site internet fédéral.

Cette formation délivre une attestation de formation.

Les conditions d'entrée en formation

- ↗ Inscription en ligne sur le site internet fédéral
- ↗ Être licencié à la FFPJP
- ↗ Être âgé de 16 ans minimum.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↗ Inclus dans le coût de la formation initiateur

b) INITIATEUR

Cette formation est ouverte à tous les licenciés, de plus de 16 ans, désireux de participer à la vie d'un club, d'une école de pétanque.

Les compétences attendues

- ✚ Mener et animer des séances d'initiation, découverte de la pétanque
- ✚ Transmettre, apporter les bases techniques de l'activité
- ✚ Intervenir avec pédagogie
- ✚ Agir, intervenir en toute sécurité
- ✚ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play

Cette formation délivre une qualification initiateur

Les prérogatives du diplôme

L'initiateur pétanque prend en charge des séances d'initiation et de découverte de la pétanque dans le cadre de l'école de pétanque et/ou de son club à destination du public licencié. Il propose des séances adaptées à son public dans un contexte sécurisé et dans le respect du fair-play.

- ✚ Découverte / initiation / animation cadre fédéral
- ✚ Encadrement de séances de découverte et d'initiation dans le cadre de l'école de pétanque ou du club.

Les conditions d'entrée en formation

- ✚ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ✚ Être licencié à la FFPJP
- ✚ Être âgé de 16 ans minimum. (Majorité nécessaire pour encadrer)
- ✚ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ✚ Être titulaire du PSC (Premier secours citoyen) ou PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).
- ✚ Avoir suivi le module vie fédérale-vie citoyenne

Certification : Le candidat devra se présenter au rattrapage pour les épreuves sur lesquelles il a échoué.

Epreuve théorique : évaluation théorique sur la connaissance du règlement sportif pétanque et jeu provençal. L'examen porte sur 20 questions, le candidat doit obtenir la note minimale de 14/20 pour valider cette épreuve.

Epreuve pratique : mise en place d'une situation pédagogique d'une durée de 20 mn. Le candidat anime une situation pédagogique (jeu) en face à face avec un public jeune dans une école de pétanque/un club. Cette situation pédagogique est évaluée par un éducateur ou entraîneur titulaire d'un brevet fédéral 1 à minima.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ✚ 60€ en formation initiale
- ✚ 30€ en recyclage

c) BREVET FEDERAL EDUCATEUR 1° DEGRE

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet initiateur, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence.

Les compétences attendues

- ↳ Construire, mener et articuler des séances de perfectionnement
- ↳ Adapter son intervention en fonction du public sensibilisé
- ↳ Définir une politique de développement de son club/école de pétanque

Les prérogatives du diplôme

Ce diplôme permet l'enseignement, l'animation, et l'encadrement de l'activité pétanque ou l'entraînement de ses pratiquants.

L'éducateur BF1 conçoit des séances d'initiation et de découverte à destination du public de l'école de pétanque et des publics hors cadre fédéral (scolaire, handisport, féminin, pénitentiaire, ALSH..), mais également des séances d'entraînements à destination des licenciés fédéraux.

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet
- ↳ Être licencié à la FFPJP et être âgé de 18 ans minimum
- ↳ Être titulaire du diplôme initiateur ou équivalence
- ↳ Être titulaire du PSC (Premier secours citoyen) ou PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).
- ↳ Bulletin N°3, extrait casier judiciaire vierge de moins de trois mois

Certification

- ↳ Épreuve : pédagogie et technique

Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ 90€ en formation initiale
- ↳ 45€ en recyclage

En cas de frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, l'ensemble de ces frais sont à la charge du stagiaire.

d) BREVET FEDERAL ENTRAINEUR 2° DEGRE

La formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet fédéral éducateur 1° degré, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence.

Les compétences attendues

- ↗ Connaître et maîtriser les stratégies en pétanque sportive
- ↗ Evaluer les joueurs et leurs performances
- ↗ Construire, mener et organiser un ensemble de séances d'entraînement
- ↗ Manager, coacher une ou des équipes en compétition

Les prérogatives du diplôme

L'entraîneur BF2 prend en charge des séances de perfectionnement propose un modèle sportif pour son club, son comité. Il manage une ou des équipes

Les conditions d'entrée en formation

- ↗ Dossier d'inscription complet
- ↗ Être licencié à la FFPJP et être âgé de 18 ans minimum
- ↗ Être titulaire du diplôme brevet fédéral d'éducateur 1° degré ou équivalence
- ↗ Être titulaire du PSC (Premier secours citoyen) ou PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).
- ↗ Bulletin N°3, extrait casier judiciaire vierge de moins de trois mois

Certification

- ↗ 1° épreuve : Situation d'entraînement + entretien
- ↗ 2° épreuve : Analyse de situation de jeu : stratégie à adopter

Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↗ 180€ en formation initiale
- ↗ 90€ en recyclage

En cas de frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, l'ensemble de ces frais sont à la charge du stagiaire.

e) BREVET FEDERAL ENTRAINEUR 3° DEGRE

La formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet fédéral éducateur 2° degré, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence

Les compétences attendues

- ↳ Analyser le contexte de la pétanque en France et dans le monde
- ↳ Construire, mener et articuler des cycles séances d'entraînement Concevoir, coordonner et mettre en œuvre un programme de perfectionnement sportif
- ↳ Manager coacher une équipe, un staff
- ↳ Conduire des actions de formation

Les prérogatives du diplôme

Ce diplôme permet l'enseignement, l'animation, et l'encadrement de l'activité pétanque ou l'entraînement de ses pratiquants.

L'entraîneur BF3 propose un modèle de performance et de haut niveau. Il vise le perfectionnement des qualités individuelles du joueur et la constitution d'un collectif (équipe) performant.

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet
- ↳ Être licencié à la FFPJP et être âgé de 18 ans minimum
- ↳ Être titulaire du diplôme brevet fédéral d'entraîneur 2° degré ou équivalence
- ↳ Être titulaire du PSC (Premier secours citoyen) ou PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).
- ↳ Bulletin N°3, extrait casier judiciaire vierge de moins de trois mois

Certification

UC 3 : Être capable de conduire un système d'entraînement en pétanque.

- ↳ Une analyse orale d'une séquence de jeu, au moyen d'une vidéo
- ↳ Une situation d'évaluation au cours d'une séance individuelle d'entraînement en stage de haut-niveau

UC 4 : Être capable d'encadrer la pétanque en sécurité.

- ↳ Une situation d'évaluation au cours d'une séance collective d'enseignement en école de pétanque ou en club

Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ Si le candidat est mandaté par un Comité ou une Région : 1200 €
- ↳ Si le candidat est en recyclage : 300€

En cas de frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, l'ensemble de ces frais sont à la charge du stagiaire.